

d'efficacité, l'entretien et la réparation de tout le matériel et la fourniture des services pertinents. En 1968, le nombre des logements que fournit le ministère au personnel en service à l'étranger a continué d'augmenter; un programme important de logement à l'intention des employés de divers ministères en service à Bruxelles (Belgique) a été complété au cours de la présente année.

Biens

La Direction des biens est chargée de trouver des locaux pour les chancelleries, les résidences officielles et le personnel canadien en poste à l'étranger. A cette fin, le gouvernement loue, achète et répare des édifices déjà existants ou achète des terrains et construit des immeubles. La Direction voit à l'entretien et à la gestion des locaux appartenant au gouvernement ou qui lui sont loués et garde des dossiers sur ces propriétés.

En 1968, le gouvernement a acheté ou loué un nombre plus grand de locaux. La Direction a été chargée d'un important programme de location de logements à Bruxelles (Belgique) pour divers ministères du gouvernement. Au cours de l'année, le gouvernement a acheté outre-mer une chancellerie, trois résidences et quatre locaux d'habitation pour le personnel dans des édifices déjà existants, et six terrains en vue de la construction d'immeubles. De plus, la Direction a veillé à l'élaboration des plans ou à la construction d'une vingtaine d'immeubles. Le ministère est actuellement propriétaire de dix-sept chancelleries, de 35 résidences officielles et de 23 locaux d'habitation pour le personnel, et locataire de 68 chancelleries, de 39 résidences officielles et de 380 locaux d'habitation.

Bureau de l'organisation et des méthodes

Le Bureau de l'organisation et des méthodes, établi en 1964, passe continuellement en revue les méthodes de gestion et de travail au sein du ministère; il a mené récemment une étude complète sur les pratiques du ministère en ce qui concerne la reproduction et la distribution des documents. Il a examiné les procédures administratives touchant l'ouverture de nouveaux postes, complété un relevé du personnel du gouvernement canadien à l'étranger et étudié la marche à suivre en ce qui concerne l'affectation du personnel à l'étranger.

La réorganisation du ministère et l'avènement tant des négociations collectives que du système de comptabilité selon les fonctions ont nécessité certains changements touchant l'activité du ministère. Le Bureau continue d'assurer des services d'enquête et d'apporter son aide et ses conseils en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques, de normes, de systèmes et de méthodes d'un caractère nouveau ou perfectionné. Parmi ces activités, mentionnons, entre autres, la participation à une étude menée par le ministère sur les méthodes de gestion du personnel et de tenue des dossiers pertinents, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système de contrôle du matériel par ordinateur et la détermination du degré et du niveau de l'autorité et des fonctions qui peuvent être déléguées en vertu du système de comptabilité selon les fonctions que l'on est à mettre sur pied.

Le Bureau compte maintenant un agent de gestion des formules chargé de l'élaboration du programme permanent d'amélioration des formules du